

Convocations transmises par voie dématérialisée le 30 janvier 2026

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 30 janvier 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois et le quorum n'est pas requis.

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Messieurs Christophe BOULANGER, Sébastien CLEMENT, Christian DRUELLE, Christian GATARD, Francis GERARD, Michel GILLOT.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Messieurs Jacques LEMAIRE, Gérard SERER.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Sans représentant.

ETAIENT EXCUSES :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Jean-Patrick GILLE, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Patrick NOGIER, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Mesdames et Messieurs Jannick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD

26/01/02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Christian GATARD, Président, s'étant retiré, Monsieur Gérard SERER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

1/ Approbation du compte administratif 2025

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats sont les suivants :

Plan de compte M57

Fonctionnement

Dépenses	207 251,53 €
Recettes	264 037,14 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	60 729,27 €

Soit un résultat de fonctionnement de 117 514,88 €

Investissement

Dépenses	70 462,08 €
Recettes	93 177,88 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	-44 376,91 €

Soit un solde cumulé d'investissement de -21 661,11 €

soit un solde global de clôture de 95 853,77 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0 €

D'où un besoin de financement de la section d'investissement de -21 661,11 €

2/ Affectation des résultats de l'exercice 2025

Il convient d'affecter une part du résultat positif de la section de fonctionnement afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068	21 661,11 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	95 853,77 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2025 sera reprise au budget primitif 2026.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-14, L 2121-31 et L 2311-5,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Gérard SERER, 9^{ème} Vice-Président, le compte administratif 2025
- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2025 :
 - o au compte 1068 21 661,11 €
 - o à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 95 853,77 €
- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2025 seront repris au Budget primitif 2026



Le Président.

Christian GATARD
Christian GATARD